EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Gérard BOHNER à Cyril CINEUX, Jean-Pierre BRENAS à Edith CANDELIER, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Nadia GUERMIT-MAFFRE, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

M. Jean-Christophe CERVANTES demande au nom du Groupe Communiste et Républicain –Front de Gauche une suspension de séance pour recevoir les manifestants. M. le Maire accède à cette demande et propose de recevoir une délégation de 5 à 6 personnes avec les présidents de groupe de la majorité et le président du Groupe Front de Gauche Place au Peuple. Monsieur le Maire suspend celle-ci à 18h10.
Mesdames Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Valérie BERNARD, Messieurs Jean-Luc BLANC, Abdelmajid MELLOUKI, Philippe BOHELAY, Jean-Pierre BRENAS arrivent pendant l'interruption de séance.
M. le Maire reprend la séance à 19h35 après avoir vérifié que le quorum est atteint et constate que Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Luc BLANC, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Christiane JALICON, élus du Groupe Rassemblement de la Droite et du Centre ont quitté la séance pendant l'interruption de séance (fin des pouvoirs).
M. Nicolas BONNET arrive pendant la présentation commune aux 8 premières questions (fin du pouvoir donné à Mme Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire sort pour l'examen et le vote du Compte Administratif (question n°11).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°11.

M. Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Saïd Akim BARA.
M. Florent NARANJO arrive avant le vote de la question n°16 (fin du pouvoir donné à M. Guillaume VIMONT).
Mme Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°19 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.

Rapport N° 16

ACQUISITIONS D'IMMEUBLES PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF

Rapporteur : Monsieur Grégory BERNARD

- En vue de l'aménagement de la tête d'îlot Faubourg des Juifs / Fossés sous le Séminaire, dans l'objectif de requalifier les abords des remparts de Montferrand et de l'Hôtel de Région, la Commune a négocié l'acquisition de la maison sise 60 rue Fossés sous le Séminaire, cadastrée section MN n° 143 pour une superficie cadastrale de 150 m², appartenant à Monsieur Karim ZMANTAR ou tous ses ayants droits, pour une indemnité globale de 95 000 € au vu de l'estimation des Domaines en date du 10 mars 2016.

****

- Dans le cadre de la restructuration du secteur Saint-Jean la Commune a négocié l'acquisition d'un bien immobilier situé 6 rue de Salers, cadastré section CI n° 47 pour une superficie cadastrale de 420 m², loué pour partie, appartenant à la SCI LES JANIAUTS ou tous ayants droits, pour une indemnité globale de 220 000 € au vu de l'estimation des Domaines en date du 24 décembre 2015.

****

- Dans le cadre de la restructuration du secteur Saint-Jean et de la constitution d'une réserve foncière, la Commune a négocié l'acquisition d'un tènement immobilier situé rue du Pré la Reine, cadastré section CH n° 139 d'une superficie cadastrale de 26 653 m², CH n° 140 d'une superficie cadastrale de 23 000 m², et CH n° 144 d'une superficie cadastrale de 8 462 m², loué pour partie, appartenant à la société ACC Ingénierie et Maintenance ou tous ayants droits, pour une indemnité globale de 4 500 000 € au vu de l'estimation des domaines du 11 mai 2016.

Ce site continuera d'abriter l'activité de l'entreprise ACC Ingénierie et Maintenance, spécialisée dans la rénovation de matériel ferroviaire roulant, au moyen d'un bail au profit de ladite société, que la Ville demandera à l'EPF SMAF d'établir sans délai.

****

Etant donné que ces projets se réaliseront à moyen terme, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser l'Etablissement Public Foncier SMAF à acquérir ces biens.

Pour ces opérations, et comme cela est d'usage, la Ville s'engage :

- à ne pas faire usage de ces biens sans y avoir été autorisée par convention avec l'EPF/SMAF ;
- à ne pas louer lesdits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF/SMAF. En cas de location à titre onéreux pendant la durée de portage, les loyers seront perçus par l'EPF/SMAF et un réajustement sera établi lors de l'envoi des participations communales ;
- à n'entreprendre aucuns travaux sans y avoir été autorisée par convention avec l'Etablissement ;
- à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des immeubles par l'EPF/SMAF à la Commune et notamment :

* au remboursement du capital restant dû ainsi que les frais financiers afférents,
* à la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF/SMAF.

La revente de ces biens interviendra avant la réalisation définitive de ces projets d'urbanisme.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1er juillet 2016

Le Maire,

Olivier BIANCHI